

PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

4 jours

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION, COTISATIONS ET MALADIE

PROGRAMME DE LA FORMATION

LA TRAME DU BULLETIN DE PAIE

- › Mentions obligatoires, facultatives et interdites
- › L'ossature du bulletin de paie : notions de net à payer et de net imposable
- Cas pratique : identifier les différentes rubriques à partir d'un bulletin de paie
- › Prescription pour les actions relatives aux rémunérations des agents publics

LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- › Traitement indiciaire brut et indice minimum
- › Complément de Traitement Indiciaire
- › Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- › Indemnité de résidence
- › Supplément Familial de Traitement (SFT) et cas des familles recomposées
- Calcul du SFT pour les familles recomposées et les gardes alternées
- › Heures supplémentaires : décompte et majorations
- Calcul d'heures supplémentaires
- › Mécanismes de compensation : indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, transfert primes/points, GIPA
- › Avantages en nature : nourriture, logement, véhicule, NTIC...
- Illustrations : calcul d'avantages en nature
- › Eléments exonérés
 - indemnité spécifique de rupture conventionnelle : calcul, régime social et fiscal
- Calcul d'ISRC
 - frais professionnels : transport, télétravail...

LES COTISATIONS DU BULLETIN DE PAIE

- › Les différentes bases de cotisations (plafonnées, non plafonnées, tranches A et B...)
- › Les cotisations des titulaires
- › Les cotisations des contractuels
- Calcul de bulletin de paie : titulaire et contractuel
- › Régularisation progressive des tranches
- Cas pratique de régularisation progressive
- › Cas de proratisation des plafonds : temps partiel, entrée/sortie, absences...
- › Cas particuliers : les apprentis et les stagiaires

LES AUTRES RETENUES

- › Taxe sur les salaires
- Calcul de taxe sur les salaires avec les différentes tranches
- › Avance et acompte
- › Saisie
- › Prélèvement à la source

POSITIONS STATUTAIRES

- › Les différentes positions des fonctionnaires : activité, détachement, disponibilité, congé parental
- › Incidences sur la rémunération

SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- › La maladie des fonctionnaires : CMO, CLM, CLD
 - décompte des droits
- Décompte du CMO avec l'année glissante
 - indemnisation
- › La maladie des agents contractuels
 - l'impact des IJSS (maladie, maternité/paternité et accueil de l'enfant, AT/MP) : ouverture de droits, carence, calcul
- Cas pratique de calcul d'IJSS
 - le complément employeur : subrogation, garantie du net
- Passage en paie des IJSS avec subrogation et maintien du net

OBJECTIFS

- Calculer les éléments nécessaires à la paie des agents, en fonction des statuts, du temps de travail et des positions statutaires.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Déterminer les droits à congés maladie des agents.
- Calculer l'indemnisation due à l'agent en cas de maladie.
- Mettre en pratique les dernières dispositions législatives applicables dans le domaine de la paie.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 4 jours de formation, de mise en pratique et d'échanges entièrement dédiés à la paie des agents de la fonction publique
- Les réponses et conseils personnalisés d'un consultant expert en paie du secteur public
- La possibilité de travailler sur ses propres bulletins de paie

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel/RH, agents comptables

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

2 590 € HT - Réf : VPA-PACL
 2 804 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La paie dans la Fonction publique
 (remise de 42 %, soit 214.02 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 4 et 5 avril 2024 et les 11 et 12 avril 2024
 les 21 et 22 mai 2024 et les 27 et 28 mai 2024
 les 8 et 9 juillet 2024 et les 11 et 12 juillet 2024
 les 10 et 11 octobre 2024 et les 14 et 15 octobre 2024
 les 9 et 10 décembre 2024 et les 19 et 20 décembre 2024

Paris Montparnasse :
 du 25 au 28 mars 2024
 du 10 au 13 juin 2024
 du 24 au 27 septembre 2024
 du 5 au 8 novembre 2024

